



Programme de contributions en appui au Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage (FNI-SAR)



Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats



Secrétariat national de recherche et de sauvetage



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. PROFIL DU PROGRAMME.....	3
2.1 Contexte	3
2.2 Cadre de gestion du PNRS	4
2.3 Objectifs du programme de contribution en appui au FNI-SAR	5
2.4 Principaux bénéficiaires et parties intéressées	5
2.4.1. <i>Parties intéressées</i>	6
2.4.2. <i>Bénéficiaires</i>	7
2.5 Sélection et approbation des projets	8
2.6 Ressources	8
3. RÉSULTATS PRÉVUS.....	9
3.1 Résultats planifiés	9
3.2 Modèle logique	9
3.3 Responsabilisation	12
3.3.1. <i>Responsabilisation au sein du SNRS/MDN</i>	12
3.3.2. <i>Délégation d'autorité au sein du SNRS/MDN</i>	12
3.3.3. <i>Responsabilisation des ministères et organismes délégués</i>	13
3.3.4. <i>Délégation d'autorité au sein des ministères et organismes délégués</i>	13
3.4 Cadre de contrôle de la gestion	14
4. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION	16
4.1 Plan de mesure du rendement.....	16
4.1.1. <i>Identification des indicateurs de rendement</i>	16
4.1.2. <i>Stratégie de mesure continue du rendement</i>	16
4.1.3 <i>Stratégie de compte rendu</i>	20
4.2 Plan d'évaluation	20

1. INTRODUCTION

Le présent document vise à établir un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) pour le Programme de contributions en appui au Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage (FNI-SAR). Ce cadre comprend un profil du FNI-SAR, un modèle logique, une stratégie de mesure continue du rendement et une stratégie d'évaluation.

2. PROFIL DU PROGRAMME

2.1 Contexte

En 1982, au large des côtes de Terre-Neuve, la plate-forme de forage Ocean Ranger chavirait en faisant quatre-vingt-quatre morts. La *Commission royale sur le désastre maritime de l'Ocean Ranger* a été créée pour se pencher sur les causes de l'accident. La commission a formulé 136 recommandations, en autres, la création d'un Programme national de recherche et sauvetage (PNRS) et la création du Secrétariat national de recherche et sauvetage (SNRS) afin d'améliorer le système de recherche et de sauvetage du Canada.

En 1986, le Cabinet fédéral, donnant suite à deux des recommandations de la Commission, reconnaissait le PNRS à titre de programme horizontal distinct du gouvernement et confirmait le ministre de la Défense nationale dans sa fonction de ministre principal de la recherche et du sauvetage responsable des politiques de recherche et sauvetage et de l'autorité, la responsabilité et l'imputabilité pour la coordination du PNRS.

Le SNRS appuie le ministre principal de la recherche et du sauvetage/ministre de la Défense nationale (MPRS/ministre de la DN) à ce chapitre.

Les deux objectifs principaux du PNRS sont :

- **Intervention de recherche et sauvetage (R-S).** D'assurer une intervention de R-S efficace et compétente dans toutes les régions du Canada; et
- **Prévention de R-S.** De sensibiliser les gens et les organismes à l'évaluation des risques et à l'importance d'acquérir et d'utiliser les connaissances, les compétences et les dispositifs qui leur permettront de réduire au minimum les blessures et les pertes de vie.

En 1986, le gouvernement a aussi établi le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage (FNI-SAR) en tant que source de fonds pour développer les initiatives et les politiques du SNRS et en faire la promotion.

Le Programme de contributions en appui au FNI-SAR, en tant qu'élément du FNI-SAR, fournit le financement pour les nouvelles initiatives en matière de R-S aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux organismes canadiens à but lucratif et à but non lucratif des secteurs

bénévole, universitaire ou privé et aux personnes ayant des responsabilités au sein du PNRS.

En 2004-2005, une évaluation du programme a été réalisée par Conseils et Vérification Canada. L'évaluation a constaté que le FNI-SAR a été couronné de succès « en démontrant l'engagement résolu du gouvernement fédéral en matière de recherche et de sauvetage » et que « le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage permet au gouvernement fédéral un rayonnement national qu'il lui serait impossible d'exercer autrement ». L'évaluation réaffirme que « dans la majorité des cas examinés, les projets n'auraient jamais pu être accomplis sans l'aide du FNI-SAR ». Ces résultats confirment que le FNI-SAR donne un bon retour sur l'investissement.

2.2 Cadre de gestion du PNRS

En 2003, le MPRS/ministre de la DN approuva le cadre de gestion du Programme national de recherche et de sauvetage, lequel sert de base au FNI-SAR.

Énoncé de perspective pour la R-S

Un Canada où l'importance critique de la recherche et du sauvetage est attestée par une démarche qui fait intervenir toutes les instances en cause, afin de promouvoir des comportements personnels, collectifs et organisationnels qui permettent de réduire au minimum les risques de blessure et de perte de vie, tout en offrant des services d'intervention rapides et efficaces.

Cette perspective est soutenue par six stratégies qui orientent le développement des politiques et des activités de R-S dans le cadre du PNRS. Ces stratégies orientent aussi le développement et le financement des projets du FNI-SAR.

Stratégies du PNRS

Partenariats : Renforcer les partenariats existants et en former de nouveaux en vue de faciliter et de rehausser les activités de prévention et d'intervention en R-S.

Exercices multi-instances : Prendre part à un programme d'exercices à instances multiples axés sur des problèmes passés ou des préoccupations pour l'avenir et destinés à vérifier et confirmer les plans et les méthodes des interventions en R-S.

Bénévoles : Faire participer les bénévoles et optimiser leur apport en fonction des besoins.

Technologie et innovation : Encourager l'identification et l'élaboration de pratiques exemplaires, d'innovations et de techniques nouvelles en appui aux activités de prévention et d'intervention en R-S.

Interopérabilité : Déterminer des types et caractéristiques de matériel de R-S qui devraient être compatibles ou interopérables.

Données et information : Promouvoir la collecte et le partage de renseignements et de données applicables à la prévention des cas de R-S et aux interventions en R-S.

2.3 Objectifs du programme de contribution en appui au FNI-SAR

Le FNI-SAR est un élément clé du PNRS qui a grandement contribué à l'avancement des technologies et à l'amélioration de la capacité du Canada à assurer des interventions en R-S efficaces dans toutes les régions et les instances, ainsi que dans la promotion de la sécurité et la formation en sécurité.

Les objectifs du programme de contributions en appui au FNI-SAR sont :

- de rehausser l'efficacité des interventions en R-S dans les juridictions fédérales, provinciales et territoriales;
- de promouvoir et de soutenir des projets conçus pour développer et améliorer la prévention en R-S; et
- de partager les pratiques exemplaires d'intervention et de prévention au sein de la communauté de R-S.

Le résultat final que vise le FNI-SAR est d'appuyer les efforts du PNRS pour créer un système de R-S sans faille en améliorant les partenariats et en augmentant l'interopérabilité et la coopération.

2.4 Principaux bénéficiaires et parties intéressées

Le Programme de contributions en appui au FNI-SAR est géré au nom MPRS/ministre de la DN par le SNRS/MDN à travers le Comité interministériel de recherche et sauvetage (CIRES), et avec l'appui et le partenariat additionnels des ministères et des organismes fédéraux ayant des responsabilités nationales en matière de R-S. L'autorité et la responsabilité d'ensemble du FNI-SAR reviennent au MPRS/ministre de la DN et au SNRS/MDN. Le SNRS/MDN et le MPRS/ministre de la DN obtiennent les ressources et produisent les rapports sur les résultats obtenus.

Les projets individuels de bénéficiaires éligibles¹ sont présentés et mis en œuvre sous l'égide des ministères et des organismes délégués et sont représentés au sein du CIRES, selon l'autorité qui leur est déléguée par le MPRS/ministre de la DN. Les projets sont aussi exécutés par les gouvernements provinciaux et territoriaux en tant que bénéficiaires en vertu des conditions des ententes de contribution signées avec le SNRS/MDN.

Les projets sont évalués et choisis chaque année selon des critères établis. Les propositions sont examinées et recommandées par un Conseil de promotion au mérite composé de représentants des ministères, des organismes et des gouvernements provinciaux et territoriaux qui gèrent le FNI-SAR. Le CIRES examine et recommande ensuite les projets à financer, lesquels sont finalement approuvés par le MPRS/ministre de la DN.

¹ Les bénéficiaires éligibles sont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes ou les individus canadiens provenant des secteurs bénévoles, à but non lucratif, universitaire ou privé dont les propositions ont été approuvées pour financement et avec lesquels une entente a été établie.

2.4.1. Parties intéressées

MPRS/ministre de la DN. L'autorité et la responsabilité d'ensemble du FNI-SAR revient au MPRS/ministre de la DN et au SNRS/MDN. Le SNRS/MDN et le MPRS/ministre de la DN obtiennent les ressources et produisent les rapports sur les résultats obtenus. L'autorité du MPRS/ministre de la DN est exercée à travers l'autorité du ministre en tant que ministre de la Défense nationale et, par conséquent, le FNI-SAR est une contribution allouée du MDN dont l'autorité est déléguée au moyen d'instruments administratifs du MDN.

Le **CIRES** conseille le MPRS/ministre de la DN sur les questions de R-S, est présidé par le SNRS et est composé de représentants des ministères et des organismes fédéraux d'exécution du PNRS (**Voir tableau 1**). Le CIRES établit les priorités stratégiques du PNRS et du FNI-SAR et recommande une liste de propositions classées par ordre de priorité au MPRS/ministre de la DN pour fins d'approbation.

Le **SNRS/MDN** assure la coordination et le leadership stratégique de la recherche et du sauvetage à travers le CIRES pour les ministères et les organismes fédéraux gérant le programme.

Le SNRS/MDN reçoit et évalue les propositions des bénéficiaires éligibles. Les propositions sont soumises au Conseil de promotion au mérite du FNI-SAR pour fins d'évaluation et ensuite au CIRES pour révision et recommandation au MPRS/ministre de la DN pour approbation. Le SNRS/MDN alloue ensuite les fonds disponibles aux projets approuvés par ordre de priorité.

Le SNRS/MDN signe les ententes de contribution spécifiquement avec les provinces et les territoires et d'autres bénéficiaires éligibles, dans le cas des propositions approuvées par le MPRS/ministre de la DN.

Les **ministères et organismes fédéraux délégués (Tableau 1)** partagent les responsabilités en matière de R-S au Canada et sont représentés au CIRES. Au moyen d'un protocole d'entente avec le MDN les ministères et organismes fédéraux sont autorisés à administrer et à gérer certains projets du Programme de contribution en appui au FNI-SAR au nom du MPRS/ministre de la DN. Chaque ministère ou organisme peut recevoir des propositions de bénéficiaires éligibles. Les ministères et organismes délégués examinent les propositions et demandent des explications à propos de celles-ci pour s'assurer qu'elles sont alignées sur les priorités du PNRS et les priorités ministérielles. Les ministères et les organismes délégués classent les propositions par ordre de priorité et les soumettent au SNRS/MDN pour qu'elles soient révisées par le Conseil de promotion au mérite du FNI-SAR.

Une fois que les projets sont approuvés par le MPRS/ministre de la DN et que le SNRS/MDN en a alloué le financement, les ministères et les organismes de gestion sont autorisés à signer des ententes de contribution avec les bénéficiaires et à en approuver les paiements. Les ministères et les organismes délégués assurent aussi la supervision de la gestion de chaque

projet conformément aux conditions du Programme de contributions en appui au FNI-SAR.

Tableau 1 - Ministères et organismes délégués	
Pêches et Océans Canada/Garde côtière canadienne	Ministère de la défense nationale/Forces canadiennes
Environnement Canada/Service météorologique du Canada	Agence parcs Canada
Gendarmerie royale du Canada	Transports Canada
Autres ministères fédéraux ayant des responsabilités en matière de R-S, selon la désignation du MPRS/ministre de la DN.	

2.4.2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires ultimes du Programme de contribution en appui au FNI-SAR sont les membres du public se trouvant en situation dangereuse sur l'eau, la terre ou dans les airs. Le FNI-SAR permet aux nouvelles idées et équipements d'être testés et prouvés, ce qui bénéficie tous ceux et celles qui ont besoin des services d'un(e) répondant(e) en R-S, ceci garde le Canada en avant-plan en matière de recherche et de sauvetage tout en faisant la promotion de la sécurité et la prévention et en sauvant des vies.

Les bénéficiaires admissibles sont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes canadiens à but lucratif et sans but lucratif des secteurs bénévole, universitaire ou privé, et les intervenants ayant des responsabilités dans le cadre du Programme national SAR dont les propositions ont été approuvées à des fins de financement et avec lesquels une entente a été conclue.

Le PNRS comprend les efforts et les activités de tous les niveaux de gouvernement, des secteurs corporatif et bénévole et d'un large ensemble d'organismes et de programmes liés :

- à la prestation d'information;
- à l'application de technologies;
- à la réalisation de recherches; et,
- à la prévention d'incidents de R-S ou au sauvetage de la vie de personnes en danger.

Les provinces et les territoires sont en elles-mêmes des bénéficiaires. Alors que la plupart des activités de R-S fédérales sont coordonnées par les Centres conjoints de coordination de sauvetage, les activités de R-S non fédérales sont sous la responsabilité de provinces et de territoires individuels et leurs activités sont coordonnées par la force policière de chaque juridiction (GRC procurant des services de police à contrat, Police provinciale de l'Ontario, Sûreté du Québec et Royal Newfoundland Constabulary). Les provinces et les territoires sondent les organismes au sein de leur juridiction pour définir les priorités et les besoins.

ANNEXE B

Chaque province ou territoire prépare une proposition globale pour couvrir le coût des projets choisis pour le financement dans leur juridiction et la soumet au SNRS/MDN pour qu'elle soit révisée par le Conseil de promotion au mérite du FNI-SAR. Une fois les projets approuvés par le MPRS/ministre de la DN et le financement alloué par le SNRS/MDN, le SNRS/MDN signe une entente de contribution avec chacune des provinces et territoires. Chaque province et territoire rendront compte du progrès de leurs projets conformément aux modalités de leur entente de contribution respectives.

2.5 Sélection et approbation des projets

Les projets sont définis et sélectionnés chaque année selon les priorités établies dans le Plan du PNRS, par les ministères et les organismes qui gèrent le FNI-SAR et les provinces et territoires. Les projets peuvent s'échelonner sur des périodes de un à trois ans. Le Conseil de promotion au mérite du FNI-SAR, composé de représentants des ministères et des organismes qui gèrent le FNI-SAR et d'un membre représentant les provinces et les territoires, examine et marque les propositions et les classe par ordre de priorité. La liste ordonnée par priorité est ensuite transmise au CIRES pour en obtenir l'appui et au MPRS/ministre de la DN pour approbation. Le SNRS/MDN accorde ensuite le financement aux projets par ordre de priorité. Chaque année, le montant total des fonds disponibles pour le démarrage de nouveaux projets est limité par le montant requis pour le financement des projets déjà en cours et approuvés auparavant.

2.6 Ressources

Le montant maximal payable à un bénéficiaire est de 20 000 000 \$ sur une période de cinq ans.

Même si le but premier du programme est de ne pas affecter des fonds à un bénéficiaire unique, il est essentiel que le SNRS/MDN dispose de flexibilité dans l'affectation des fonds de manière à pouvoir investir stratégiquement le FNI-SAR dans des secteurs spécifiques du PNRS, conformément aux priorités stratégiques établies par le CIRES.

Le montant maximum payable pour ce Programme de contributions est de 40 500 000 \$ sur cinq ans, sous réserve de révision. Les contributions sont ventilées comme suit :

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	TOTAL
FNI-SAR	8 100 000 \$	8 100 000 \$	8 100 000 \$	8 100 000 \$	8 100 000 \$	40 500 000 \$

Les frais additionnels encourus par le SNRS/MDN pour gérer et administrer ce programme seront couverts par le niveau de référence Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement du Programme des services de Défense actuel. Le SNRS/MDN peut encourir des frais additionnels pour l'impartition d'une évaluation globale du programme, des frais qui ne sont pas prévus dans le Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement du Programme des services de Défense actuel. De tels frais pourraient atteindre 100 000 \$ et seront financés dans le niveau de référence actuel du MDN.

Étant donné la grandeur du SNRS et du programme FNI-SAR, les ressources utilisées pour surveiller le programme de contribution sont partagées avec d'autres fonctions. En plus de la surveillance effectuée par le gestionnaire du programme, la surveillance globale de tous les programmes de paiements de transfert sont mis en œuvre au niveau des services corporatifs du MDN. Les ressources allouées pour la surveillance au niveau corporatif sont aussi partagées avec d'autres fonctions. La surveillance du programme est en place à différents niveaux, mais il est difficile de déterminer les coûts précis pour la surveillance du programme à cause du partage de fonctions. On estime environ 1 Équivalent Temps Plein (ETP) est dévoué à la surveillance du programme au SNRS.

Le SNRS/MND a identifié 100 000\$ annuellement pour les vérifications et évaluations du FNI-SAR et 100 000\$ annuellement pour les évaluations du PNRS, duquel font partie les évaluations du FNI-SAR qui se déroule au cinq ans, pour une moyenne de 120 000\$ par année. On estime que 0.5 ETP travailleront sur les vérifications et évaluations du FNI-SAR, incluant l'évaluation quinquennale du Programme.

3. RÉSULTATS PRÉVUS

3.1 Résultats planifiés

Le but ultime du FNI-SAR est d'appuyer les efforts du PNRS pour créer un système de R-S sans faille en améliorant les partenariats et en augmentant l'interopérabilité et la coopération.

3.2 Modèle logique

Le modèle logique est présenté dans la **Pièce 1**. Celle-ci décrit les éléments clés du Programme de contributions en appui au FNI-SAR dans une séquence logique (cause et effet), pour aider à comprendre la stratégie qui sous-tend l'exécution du programme et les chemins logiques que le programme doit suivre pour atteindre les *résultats (résultats/avantages)* visés.

Le modèle logique identifie les *activités* principales qui composent le programme ainsi que la séquence de *produits* clés provenant de chaque activité qui engendrent :

- des *résultats immédiats* (aussi appelés à court terme ou directs – dans une période de 12 mois); et
- des *résultats à moyen terme* (aussi appelés intermédiaires et qui sont pour la plupart directs – peuvent prendre jusqu'à 5 ans à atteindre).

Ainsi, le modèle logique du FNI-SAR comporte trois éléments fondamentaux :

1. *Activités* – qui représentent des volumes substantiels ou des types principaux de travaux/fonctions réalisés par le personnel lié au FNI-SAR; les activités principales sont censées produire des produits qui, avec les activités, contribuent à l'obtention des résultats voulus.
2. *Produits* – lesquels représentent les produits tangibles clés (biens/services) des activités principales; ainsi, ils constituent des preuves claires et importantes (c'est-

à-dire des « résultats directs ») que l'activité a eu lieu.

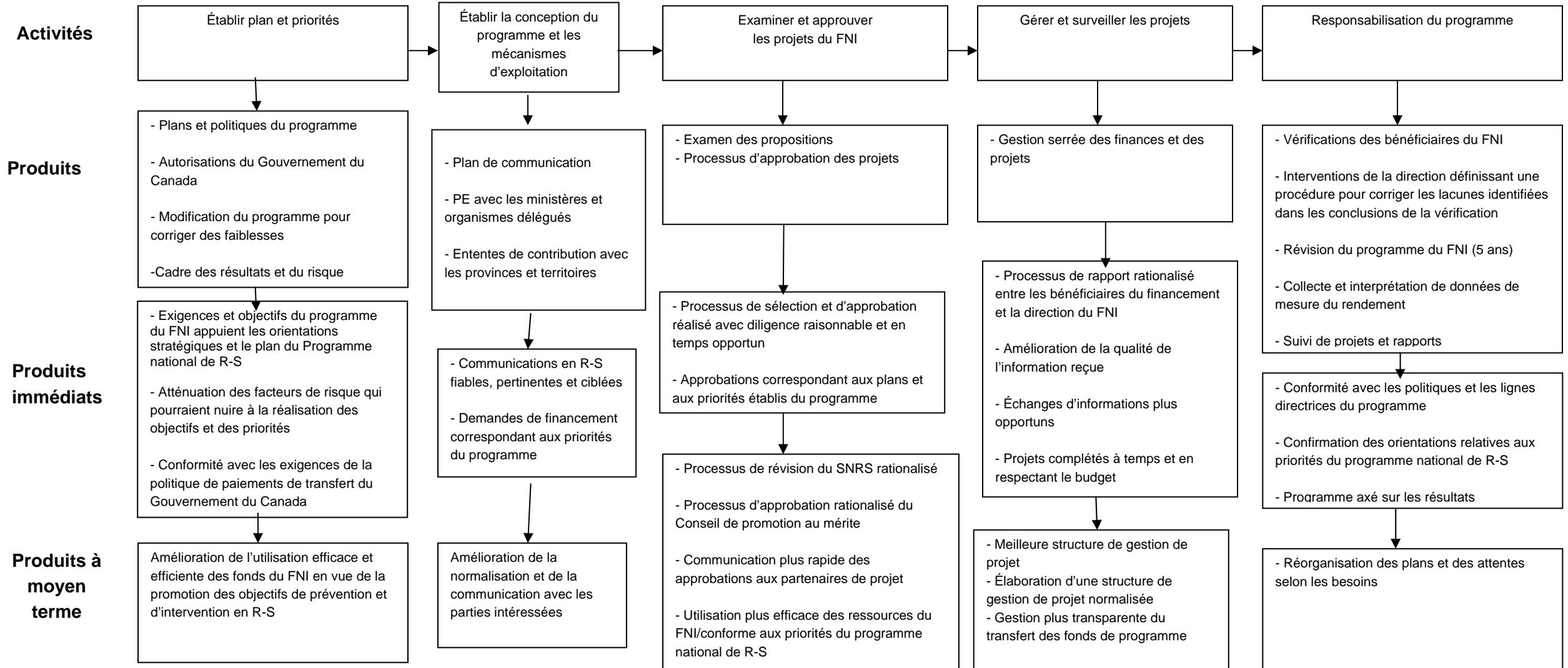
3. *Résultats* – lesquels représentent « pourquoi » le Programme de contributions en faveur du FNI-SAR réalise les activités et produit ces produits.

Il est à noter que les *résultats ultimes* représentent les effets finaux ou stratégiques du programme; ces résultats nécessitent généralement une période de temps beaucoup plus longue, sont soumis à des facteurs au-delà du programme lui-même et sont représentatifs du niveau stratégique du Programme national de R-S.

En résumé, le modèle logique fournit un niveau de compréhension élevé du fonctionnement du FNI-SAR, en décrivant les liens causaux entre ses activités principales, les produits clés issus de ces activités et les résultats attendus résultant des activités et des produits. Il fournit une base ou une feuille de route, du rendement aux planificateurs, aux évaluateurs et aux directeurs de programme pour l'évaluation continue ou périodique des résultats du programme de contributions du FNI-SAR. Un tel outil peut être utilisé pour démontrer clairement la responsabilisation envers le public et mettre en évidence les raisons du programme.

ANNEXE B
Pièce 1 : Modèle logique du programme du FNI

Activités habilitantes



Résultats ultimes : Obtenir un système de R-S sans faille en améliorant les partenariats et en augmentant l'interopérabilité et la coopération

3.3 Responsabilisation

Les rôles et responsabilités des parties intéressées sont décrits à la section 2.4.

A la section 4.1.2, la pièce 3 démontre la *stratégie de mesure du rendement* que le SNRS/MDN adopte dans sa mise en œuvre du FNI-SAR. Les ministères et organismes délégués se voient déléguer l'autorité de gérer le FNI-SAR au nom du SNRS/MDN, ils deviennent donc responsables pour la mise en œuvre du programme. La mesure de rendement pour les ministères et organismes délégués sera évaluée avec les mêmes indicateurs identifiés dans la *stratégie de mesure de rendement*.

3.3.1. Responsabilisation au sein du SNRS/MDN

Le SNRS/MDN est responsable pour la direction stratégique et le leadership du FNI-SAR. Le SNRS/MDN a restructuré le programme de contribution à l'appui du FNI-SAR en tenant compte de la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert et des résultats des vérification et évaluation du Programme effectuées en 2005. Le SNRS/MDN s'assurera que les recommandations seront mises en œuvre et communiquées aux parties intéressées et aux bénéficiaires potentiels.

Le SNRS/MDN est aussi responsable pour la création de mécanismes opérationnels alignés avec les politiques du Conseil du Trésor et les modalités et conditions du programme de contribution à l'appui du FNI-SAR. Ces mécanismes fourniront de l'information sur la révision et l'approbation des propositions, la gestion et le suivi des projets et les responsabilités liées au FNI-SAR. Ces changements seront communiqués aux parties intéressées et aux bénéficiaires potentiels. Le rendement sera mesuré par le nombre de sessions de formation et la communication efficace de ces changements aux parties intéressées et aux bénéficiaires potentiels. La durabilité du niveau de ressources est un risque potentiel afférent. (*Risque principal A – contraintes financières, CVAR*)

3.3.2. Délégation de pouvoir au sein du SNRS/MDN

Au MDN, le MPRS/ministre de la DN délègue le pouvoir d'approuver, de signer et de modifier les accords de contributions aux postes organisationnels du directeur exécutif du SNRS, du directeur de la coordination du SNRS et du directeur, besoins aérospatiaux des Forces Canadiennes.

Au MDN, le MPRS/ministre de la DN délègue le pouvoir de certifier les factures pour fin de paiement (section 34 de la Loi sur la gestion des fonds publics (LGFP) aux postes organisationnels du directeur de la coordination, SNRS et du gestionnaire du centre de ressources des Forces Canadiennes.

Au MDN, le MPRS/ministre de la DN délègue le pouvoir d'approuver les paiements (section 33 de la LGFP) prévus en vertu des accords de contributions aux termes du document *Délégation*

des pouvoirs de signature en matière financière en vigueur au ministère de la Défense nationale et au sein des Forces canadiennes.

3.3.3. Responsabilisation des ministères et organismes délégués

Bien que le MPRS/ministre de la DN délègue son pouvoir pour la gestion de certains projets du FNI-SAR aux ministères et organismes délégués, le MPRS/ministre de la DN demeure imputable pour le programme. Les ministères et organismes délégués sont responsables pour la gestion, l'administration et le suivi des projets du FNI-SAR. La performance sera évaluée selon la conformité aux conditions du protocole d'entente entre le SNRS/MDN et le ministère ou organisme délégué et la conformité au Guide du FNI-SAR. Les lacunes au plan de la gestion et des pratiques administrative est un risque afférent potentiel, tel qu'indiqué dans le CVAR (*risque principal C- Lacunes au plan de la gestion et des pratiques administratives*).

3.3.4. Délégation de pouvoir au sein des ministères et organismes délégués

Le MPRS/ministre de la DN signera des protocoles d'entente afin d'autoriser les postes organisationnels des ministères et organismes délégués suivant à approuver, signer et modifier les accords de contributions (section 32 de la LGFP) avec les bénéficiaires admissibles au nom du MPRS/ministre de la DN, lorsque les ministères et organismes délégués auront reçu l'approbation pour le financement des projets qui ont été présentés au Comité de sélection au mérite.

Sous-ministre Environnement Canada	Directeur général Direction générale des parcs nationaux Parcs Canada
Directeur général Services maritimes Garde côtière canadienne Pêches et Océans Canada	Coordinateur National de la R-S Gendarmerie royale du Canada
Gestionnaire Recherche et sauvetage Garde côtière canadienne Pêches et Océans Canada	Directeur général Stratégies et Intégration Sécurité et Protection Transports Canada

ANNEXE B

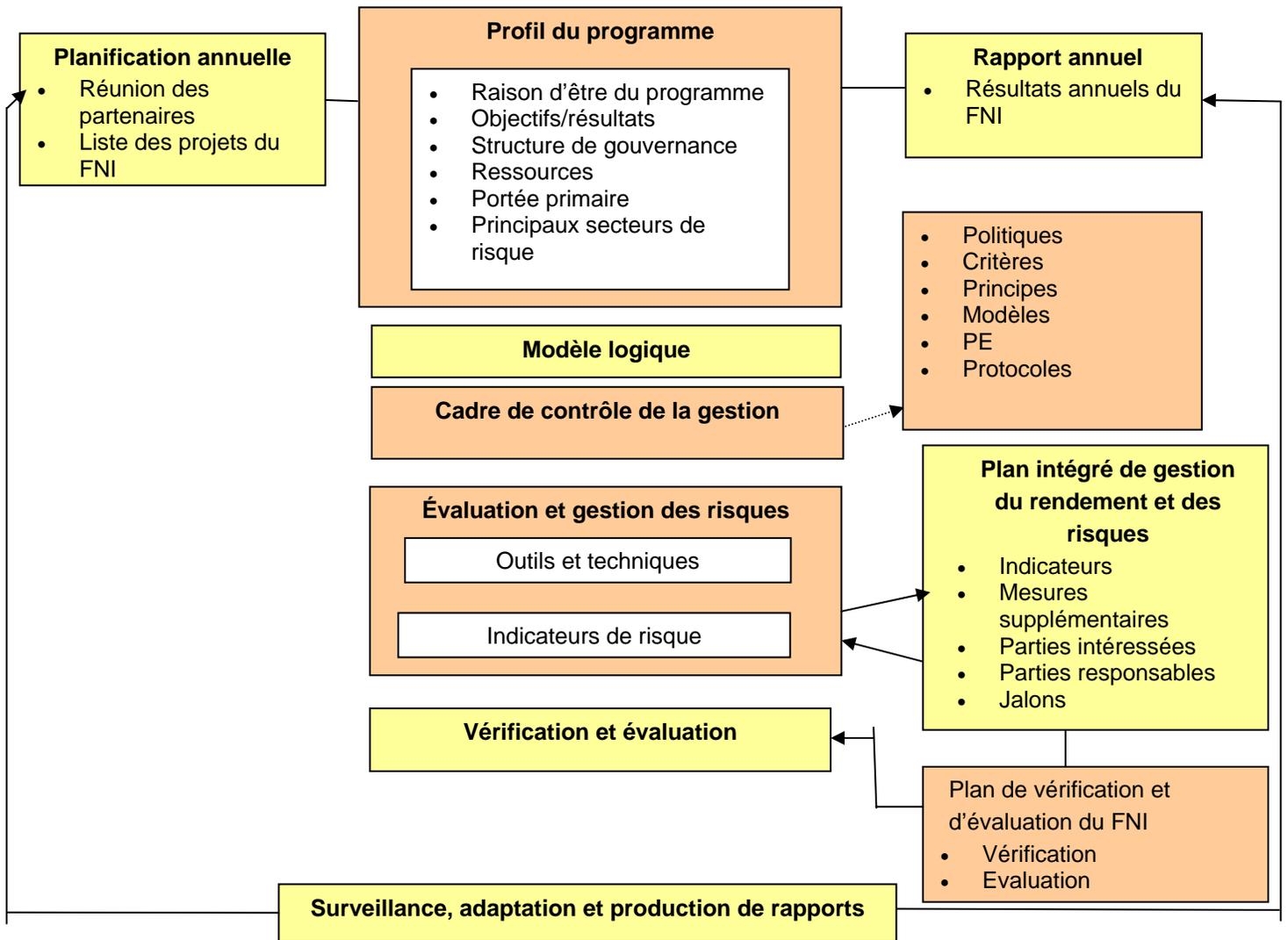
Le pouvoir de signer l'approbation de paiements de contribution, en vertu des articles 33 et 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques, sera délégué aux postes organisationnels suivants des ministères et des organismes délégués par le MPRS/ministre de la DN dans les PE à signer par le MPRS/ministre de la DN et le ministre responsable pour chacun de ces ministères.

Section 34	Section 33
Gestionnaire de projets FNI-SAR Environnement Canada	Gestionnaires régionaux des finances Environnement Canada
Surintendants régionaux Services maritimes Garde côtière canadienne Pêches et Océans Canada	Agents financiers Garde côtière canadienne Pêches et Océans Canada
Gestionnaire Recherche et sauvetage Garde côtière canadienne Pêches et Océans Canada	Directeur Exécutif des finances Direction générale des Parcs Nationaux Parcs Canada
Spécialiste national de la sécurité publique Direction générale des Parcs Nationaux Parcs Canada	Agents financiers Quartier Général National Gendarmerie royale du Canada
Coordinateur National de la R-S Gendarmerie royale du Canada	Agents financiers délégués Transports Canada
Direction fonctionnelle régionale ou de la RCN Gestionnaire du centre de responsabilités Transports Canada	

3.4 Cadre de contrôle de la gestion

Un cadre de contrôle de la gestion (CCG) est un ensemble intégré de pratiques de gestion et de contrôles de la réalisation organisationnelle considérés nécessaires pour atteindre les objectifs et atténuer les risques de manière efficiente et efficace au niveau des coûts. Comme l'illustre la **Pièce 2** ci-dessous, le CCG est un maillon stratégique de l'établissement de la responsabilisation et de la gestion des risques dans le programme de contribution en appui au FNI-SAR.

Pièce 2 : Modèle de responsabilisation et de gestion des risques du FNI-SAR



4. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

4.1 Plan de mesure du rendement

4.1.1. Identification des indicateurs de rendement

Le développement d'un modèle logique clair et complet constitue le processus sous-jacent clé dans l'identification des indicateurs de rendement. En utilisant le modèle logique, il est possible d'identifier les éléments clés d'information qu'il faut recueillir (c'est-à-dire les indicateurs de rendement) afin de déterminer l'évolution de la politique, du programme ou de l'initiative en vue de la réalisation de ses produits et de ses résultats finaux.

L'élaboration du modèle logique était basé sur des consultations avec la direction et le personnel du SNRS et les membres du Conseil de révision du FNI-SAR. Une fois le modèle logique finalisé, les indicateurs de rendement clés des produits et des résultats ont été élaborés de manière plus détaillée, dans le but d'obtenir des mesures de rendement continues. Il est important de concevoir un ensemble minimal d'indicateurs de rendement prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie de mesure du rendement. Une conception trop ambitieuse (c'est-à-dire l'utilisation d'un trop grand nombre d'indicateurs) peut avoir comme effet de rendre la collecte de données onéreuse et de convertir cette tâche en un fardeau inutile pour les divers partenaires/parties intéressées chargés de la réaliser.

Dans la section suivante, des indicateurs de rendement ont été élaborés pour les éléments clés du modèle logique conformément aux lignes directrices du CGRR du Conseil du Trésor.

4.1.2. Stratégie de mesure continue du rendement

La mesure continue du rendement d'un programme consiste en la collecte régulière d'information pour aider à déterminer l'état du programme à tout moment dans le temps. L'information est utilisée pour gérer le programme, surveiller son évolution et produire des rapports sur celui-ci en vue d'atteindre les résultats prévus.

La **Pièce 3** présente les résultats et les éléments clés *par activité* du modèle logique de la Stratégie continue de mesure du rendement du FNI-SAR. Cette stratégie inclut :

- un indicateur de rendement;
- une source/méthode de collecte de données;
- la responsabilité de la collecte de données; et
- un calendrier/fréquence des mesures.

Les méthodes à utiliser pour mesurer le rendement du FNI-SAR comprennent une surveillance continue et des évaluations formelles. Les points d'évaluation présentés dans la *section 4.2 Plan d'évaluation* résument la stratégie de collecte de données proposée pour l'évaluation. Une évaluation à moyen terme (au cours de la troisième année) sera effectuée, au besoin. Le SNRS assumera le coût de l'évaluation externe ou des évaluations externes.

Pièce 3 : Stratégie de mesure du rendement				
Élément du modèle logique	Indicateur de rendement	Source/méthode de collecte de données	Responsabilité pour la collecte	Calendrier/fréquence des mesures
PRODUITS				
Activité 1 : Fixer plans et priorités				
Restructuration du programme pour combler les manques	100 % des recommandations mises en œuvre	- Vérification et évaluation 2005	- SNRS-Coordination- SNRS-Politiques et revue	Annuel
Activité 2 : Établir la conception du programme et les mécanismes d'exploitation				
Protocoles d'entente (PE) avec tous les ministères et organismes délégués	- Nombre de PE signés - PE qui reflètent les conditions du programme	Signés et déposés en dossiers au SNRS	- SNRS-Coordination - Ministères et organismes délégués	Annuel
Ententes de contribution (EC) avec tous les bénéficiaires	- Nombre d'EC signées - EC qui reflètent les conditions du programme	Signés et déposés en dossiers au SNRS ou au ministère ou organisme délégués	- SNRS-Coordination - Ministères et organismes délégués	Annuel
Communications en R-S fiables, pertinentes et ciblées	- Augmentation du nombre de propositions alignées sur les priorités du PNRS - Sensibilisation accrue au FNI-SAR au sein de la communauté de R-S	- Plan de travail - Site Web - Dépliants - SARSCÈNE et autres présentations - Revue - Analyse de l'environnement des médias	- SNRS-Coordination - NSS - Communication	Annuel

Pièce 3 : Stratégie de mesure du rendement				
Élément du modèle logique	Indicateur de rendement	Source/méthode de collecte de données	Responsabilité pour la collecte	Calendrier/fréquence des mesures
Activité 3 : Examiner et approuver les projets du FNI-SAR				
Examen des propositions	- Nombre et % de projets conformes aux lignes directrices et aux conditions	- Révision de dossier - Approbation du Conseil de promotion au mérite - Rapport de décision des réunions du CIREs - Approbation du MPRS/ministre de la DN	- SNRS-Coordination - Membres du Conseil de promotion au mérite	Annuel
Processus d'examen et d'approbation de propositions complété en temps opportun	- Réduction de la période totale requise pour l'approbation des projets du FNI-SAR - Nombre de nouvelles propositions approuvées annoncées avant la fin de mars	Analyse de l'étude des dossiers	- SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue	Annuel
Activité 4 : Gestion et surveillance de projet				
Gestion financière et de projet serrée	- Nombre de projets complétés à temps et en respectant le budget - Rapports détaillés sur l'état d'avancement de chaque projet à moyen terme géré par les ministères ou organismes	- Révision de dossiers - Rapports des bénéficiaires	- SNRS-Coordination - Ministères et organismes délégués	Annuel

Activité 5 : Responsabilisation du programme				
Vérification des bénéficiaires du FNI-SAR	Nombre de vérifications complétées tel que prévu	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de sélection des vérifications - Rapports des vérifications - Révision de dossiers - Sous-comité de révision - Rapport de décisions et documentation à l'appui 	<ul style="list-style-type: none"> - SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue 	Annuel
Rapports d'évaluation finaux de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports complétés en temps opportun - Nombre d'évaluations qui respectent les objectifs originaux des projets 	Rapports d'évaluation finaux de projet	SNRS-Coordination	Annuel

4.1.3. Stratégie de compte rendu

La responsabilité de la mise en application du CGRR relève de l'administration ministérielle du SNRS et du CIRS. La stratégie de mesure du rendement doit être opérationnalisée et surveillée par les gestionnaires qui s'assureront non seulement qu'elle est mise en œuvre selon les modalités prévues, mais qu'elle procure des informations utiles.

Le **tableau 2** présente les responsabilités et les exigences de compte rendu relatives au PNRS. Il est escompté que les ministères et organismes délégués du FNI-SAR assumeront individuellement la responsabilité de rendre compte de leurs activités.

Tableau 2 : Responsabilités et exigences de compte rendu relatives au PNRS

Activité de compte rendu	Produit	Responsabilité	Échéancier
Mesure continue du rendement	Tel que requis en vertu de la Stratégie de mesure du rendement	- SNRS - ministères et organismes délégués - Bénéficiaires	Fin année fiscale 05-06 Fin année fiscale 06-07 Fin année fiscale 07-08 Fin année fiscale 08-09 Fin année fiscale 09-10
Révision à mi-mandat ou évaluation (au besoin)	Rapport d'autoévaluation (révision) à mi-mandat ou rapport d'évaluation à mi-mandat	- SNRS - MDN (CS Ex ou consultant indépendant)	Fin année fiscale 07-08
Évaluation globale du programme	Rapport d'évaluation globale du programme	MDN (CS Ex ou consultant indépendant)	- débiter durant l'année fiscale 08-09 pour être complété au début de l'année fiscale 09-10

Les résultats de la mesure continue du rendement seront utilisés pour apporter les correctifs nécessaires à l'initiative. En outre, les constatations de l'évaluation seront examinées annuellement. Des modifications seront apportées suivant les besoins afin de s'assurer que l'information est appropriée et utile à l'égard des exigences de gestion continue.

Le MDN rendra compte des paiements de contribution dans les Comptes publics tel que requis dans à la section Instructions sur les Comptes publics du Manuel du receveur général. Puisque ce programme de contribution est plus élevé que cinq million de dollars par année, le MDN démontrera les résultats atteints, liés à l'engagement pris quant aux résultats, dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et les résultats spécifiques prévus dans le Rapport sur les plans et priorité (RPP) (Politique des paiements de transfert 7.4.7).

4.2 Plan d'évaluation

Une évaluation indépendante du programme de contributions du FNI-SAR sera réalisée au moins une fois aux cinq ans ou plus fréquemment, si le directeur exécutif du Secrétariat national de recherche et de sauvetage le demande. La prochaine évaluation indépendante du Programme est prévue pour 2008-2009. Un cadre d'évaluation du Programme sera développé

en 2007-2008.

En 2005-2006 le SNRS mettra à jour son plan quinquennal pour les vérifications et évaluations, incluant spécifiquement les éléments pour l'évaluation des projets du FNI-SAR. L'évaluation des projets débutera seulement en 2006-2007, puisque les projets menés à terme en 2005-2006 sont sous les anciennes conditions.

Les évaluations du programme de contributions du FNI-SAR inclueront l'examen :

- des objectifs et des lignes directrices du programme;
- de l'élaboration et de l'approbation des PE et des ententes de contribution;
- de l'établissement et de la communication des catégories de financement convenues;
- de l'activité d'évaluation des propositions;
- du processus d'approbation et de financement des projets;
- des activités de surveillance des projets;
- du traitement des réclamations et des paiements de projet;
- de la mesure et de la communication de l'efficacité des projets; et,
- de l'adéquation de la sélection des projets pour la vérification des projets et la réalisation de ces vérifications.

Les évaluations du Programme de contribution à l'appui du FNI-SAR examineront aussi les questions du Comité d'examen des dépenses :

- **L'intérêt public** - le programme ou le secteur d'activité sert-il toujours l'intérêt public?
- **Le rôle du gouvernement** - l'implication du gouvernement est-elle nécessaire et justifiée?
- **Le fédéralisme** - l'implication actuelle du gouvernement fédéral est-elle appropriée?
- **Le partenariat** - les activités devraient-elles et pourraient-elles être confiées, en totalité ou en partie, au secteur privé ou au secteur bénévole et communautaire?
- **L'optimisation des ressources** - les contribuables canadiens obtiennent-ils le maximum de valeur de leurs impôts?
- **L'efficacité** - l'efficacité du programme ou de l'activité peut-elle être accrue?
- **La capacité financière** - avons-nous les moyens de payer pour ce programme ou cette activité? Sinon, quels programmes ou activités peut-on abandonner?

Les évaluations porteront sur le succès, la pertinence et la rentabilité du programme de contributions du FNI-SAR, ainsi que sur la pertinence de la conception et de la gestion du programme et des activités de surveillance menées par le SNRS. Des commentaires porteront également sur la pertinence de la gestion du programme et des activités de surveillance effectuées par les ministères. L'évaluation utilisera les vérifications antérieures du FNI-SAR et toutes les évaluations de fin de projet du FNI-SAR disponibles. L'évaluation inclura également :

- Pertinence – est-ce que la politique, le programme ou l'initiative est toujours compatible avec les priorités du ministère et de l'ensemble du gouvernement et répond véritablement à un besoin réel?
- Succès – est-ce que la politique, le programme ou l'initiative atteint ses objectifs, sans dépassement de budget et sans effets indésirables?
- Rentabilité – Utilise-t-on les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour atteindre les objectifs ou y aurait-il lieu d'envisager d'autres modes de conception et d'exécution?

Dans ce contexte, les questions pertinentes pour le FNI-SAR sont présentées au **tableau 3 Matrice d'évaluation**. Les questions spécifiques seront formulées au moment de l'évaluation.

Tableau 3: Matrice d'évaluation

Éléments d'évaluation	Éléments/Questions	Collection de données	Méthode de collection	Responsabilité
Pertinence	1. Est-ce que le FNI-SAR donne une réponse équilibrée aux besoins en R-S partout au Canada?	Résultats des consultations dans les juridictions en R-S Données de performance du Programme de R-S national Distribution des projets	Entrevues Revue de dossiers des PE et des EC	- SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue
Pertinence	2. Est-ce que le programme de contributions du FNI-SAR est toujours compatible avec les priorités du ministère et de l'ensemble du gouvernement et répond véritablement à un besoin réel?	Objectifs du Programme de R-S national Critères pour l'approbation des projets	- Revue de dossier - Guide du FNI-SAR - Documentation - Liste au mérite – Revue des projets financés (PE et EC)	- SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue
Succès/Progrès	3. Est-ce que le programme de contributions du FNI-SAR atteint et informe le public qu'il vise?	Cibles de la stratégie de communication Quantité et qualité des outils de communication utilisées	Sondage pour déterminer si les cibles sont atteintes	SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue

Éléments d'évaluation	Éléments/Questions	Collection de données	Méthode de collection	Responsabilité
	4. Dans quelle mesure le programme a-t-il avancé vers l'atteinte des résultats immédiats prévus tels que définis dans son modèle logique et les critères de l'entente de financement? Quels ont été les obstacles au succès?	Vérifications des projets du FNI-SAR Résultats/conclusions des mesures de performance (Programme National de R-S, FNI-SAR)	Guide du FNI-SAR Vérifications Évaluation des données administratives	SNRS- Coordination - SNRS- Politiques et revue
Succès/Progrès	5. Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint les résultats intermédiaires définis dans son modèle logique? Quels ont été les obstacles au succès?	Vérification de projets du FNI-SAR Revue du programme de R-S Résultats/conclusions des mesures de performance (Programme National de R-S, FNI-SAR)	Guide du FNI-SAR Vérifications Évaluation des données administratives	SNRS- Coordination - SNRS- Politiques et revue
	6. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à atteindre les résultats ultimes déclarés ?	Fréquence des données nationale en R-S Augmentation de la confiance du public	Sondage Revue des données en R-S Revue médiatique	SNRS- Coordination - SNRS- Politiques et revue

Éléments d'évaluation	Éléments/Questions	Collection de données	Méthode de collection	Responsabilité
	7. Le programme de contributions du FNI-SAR a-t-il eu des effets non désirés?	Évaluation de la performance Revue du programme de R-S Vérifications des projets du FNI-SAR Résultats des consultations dans les juridictions canadiennes de R-S	Évaluation des données administratives Visites des lieux Revue des dossiers et littérature	SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue
Rentabilité	8. Existe-t-il des moyens de rechange plus efficaces d'atteindre les résultats voulus?	Études des meilleures pratiques d'autres programmes de contributions Revue interne de la structure du FNI-SAR	Revue de documents Entrevue	SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue
	9. Quels changements pourraient être apportés pour améliorer le rendement et les chances de succès du FNI-SAR?	Analyse des résultats des mesures de performances Données nationales en R-S Études des meilleures pratiques d'autres programmes de contributions Revue interne du design de la structure du FNI-SAR	Revue de documents Entrevue Analyses statistiques	SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue
	Quelle est l'efficacité de la structure de gouvernance et des voies de communication pour la gestion et l'exécution du programme?	Vérifications de projets Stratégie des mesures de performance.	Revue de documents Résultats/conclusions des mesures de performance Évaluation du FNI-SAR	SNRS-Coordination - SNRS-Politiques et revue